



PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

- ENJEUX ET RESPONSABILITÉS **PAGE 18**
- ENGAGEMENT DU MINISTÈRE **PAGE 20**
- DATES CLÉS **PAGE 21**
- GOUVERNANCE **PAGE 22**

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

POUR 2009



ENJEUX ET RESPONSABILITÉS

La nécessité de prendre en compte des mesures globales pour protéger l'environnement a émergé notamment depuis le Sommet des Nations-Unies sur «l'homme et l'environnement» en 1972. Le concept de développement durable a été défini par le rapport Brundtland de 1987 comme un «développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Aujourd'hui, le développement durable est incontestablement reconnu comme un enjeu mondial.

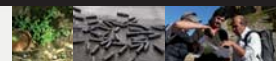
Face à un monde en perpétuel mouvement, devenu plus instable, plus imprévisible, notamment sous l'effet de la mondialisation, la Défense doit s'adapter. La politique de défense de la France vise à assurer la sécurité des Français et de leurs intérêts sur le territoire national ou à l'extérieur. Pour cela, le ministère de la Défense prépare et emploie des forces, les soutient et les équipe.

Détenteur d'un patrimoine domanial important pour l'entraînement de ses forces (250 000 hectares en métropole), riche parce que protégé, appelé à conduire des opérations militaires sur des territoires extérieurs, le ministère a une responsabilité particulière en matière de préservation de ces territoires. Le ministère se doit d'être d'autant plus exemplaire en la matière qu'il recherche les auteurs de pollution (en haute mer notamment). C'est le premier enjeu du ministère.

Pour mener à bien ses missions de soutien, de préparation des forces et d'essais en matière d'armement, le ministère gère près de 5 000 implantations en métropole et près de 650 en outre-mer. Il exerce des activités très variées notamment de nature industrielle et potentiellement dangereuses pour l'environnement. Le deuxième enjeu de la Défense est d'administrer ses infrastructures et de conduire ses activités dans le respect de l'environnement.

L'équipement des forces demande une réflexion globale intégrant la doctrine d'emploi des forces, l'entraînement, l'organisation, le soutien, les hommes et leurs équipements. Cela représente 13,4 milliards d'euros consacrés à l'armement et 5,2 milliards d'euros au soutien. Avoir une vision plus durable des équipements de la Défense constitue le troisième enjeu majeur.

Employant plus de 300 000 personnes, la Défense fait partie intégrante de la société dont les attentes en matière de développement durable se sont accrues. Par ailleurs, ses impacts en termes de développement économique dans les régions où il est implanté et sur le marché de l'armement en font un acteur majeur du plan de relance économique français. La Défense s'est fixée comme quatrième enjeu de rendre ses personnels écologiquement et socialement responsables.



© V. ELIZABETH - MARINE NATIONALE

ZOOM > LES CONSÉQUENCES GÉOSTRATÉGIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La modification durable du climat, due à des processus intrinsèques à la planète, à des influences externes ou à l'activité humaine, induit un nouveau paradigme dans la géopolitique contemporaine. Ce dernier peut se résumer à travers trois conséquences du changement climatique : environnementales, humaines et des modes de gouvernance.

Le changement climatique crée des contraintes physiques nouvelles, forçant ainsi l'homme à s'adapter et inventer de nouveaux modes de gouvernance :

- gouvernance de la rareté : les tensions déjà existantes et liées à l'accès aux ressources rares vont s'accroître, ressources alimentaires, énergétiques, l'eau, minerais, etc. ;
- gouvernance de la solidarité : le changement climatique va renforcer les fragilités déjà existantes dans certains pays, à travers la sécheresse, le stress hydrique dans des zones déjà en souffrance. Ainsi, il va discriminer les États qui ne ressentiront pas ses effets de la même façon de par le globe : entre les régions déjà touchées par la sécheresse et celles menacées par les inondations comme les zones littorales, mettant en évidence leur vulnérabilité.

Le changement climatique va accélérer les phénomènes climatiques extrêmes, et voir le niveau de la mer s'élever. Ces événements provoqueront des mouvements de population importants, objet de préoccupation sécuritaire majeure.

Par les effets induits et décrits ci-dessus, le changement climatique place les États face à leur propre capacité de résilience, les obligeant à revoir leurs mécanismes de gestion de crise, que ce soit pour des zones inondées ou des déplacements importants de population. Ce nouveau contexte remet aussi en cause les équilibres Nord-Sud et les modes de coopération tels que pensés jusqu'à aujourd'hui. Il impose donc à l'État de s'adapter et d'inventer de nouvelles solutions.

Enfin, le changement climatique s'adresse à un premier niveau de responsabilité : celui de «l'homme citoyen». Plus qu'un débat entre experts, le changement climatique commence à avoir, en effet, un impact sur la biodiversité. Il rappelle *in concreto* à l'homo virtualis de nos temps modernes sa place réelle et sa responsabilité dans son environnement naturel.

Le changement climatique est, clairement et sérieusement, identifié comme un facteur d'instabilité et de conflits dans le monde (en octobre 2009, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord avait établi ce constat). Le risque de multiplication des phénomènes extrêmes liés au réchauffement (sécheresses, inondations, cyclones...) pourrait accroître les demandes d'interventions humanitaires gérées par des militaires.

«Les climats, les saisons, les éléments (...) tout agit sur notre âme.»
J-J Rousseau, *Les confessions*.



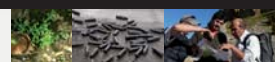
ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

L'engagement du ministère de la Défense en matière de développement durable est né avec la prise de conscience, dans les années 80, de l'impact de ses activités sur l'environnement.

A partir de cette décennie, trois phases ont marqué l'évolution de cette prise en compte :

- Durant les années 80, l'activité des forces armées est soumise à un développement croissant de réglementations et de normes (sur l'air, le bruit, l'eau, la biodiversité). Le ministère de la Défense bénéficie, dans le cadre spécifique de ses activités, de mesures dérogatoires définies dans le code de l'environnement. Dans la mesure où l'application des prescriptions réglementaires n'entraînait pas une remise en cause des capacités opérationnelles de ses forces armées, ce code s'est imposé afin de tendre vers le respect du droit commun. Le ministère s'organise localement en portant son effort sur le respect de la réglementation relative aux installations classées et la gestion de ses espaces naturels. Dès cette période, des partenariats locaux sont noués avec l'Office national des forêts (ONF) et des associations de protection de la nature.
- Les années 90 sont celles des premiers bilans et des constats de l'ampleur des dégradations écologiques dans le monde. La Défense s'engage résolument dans la protection de l'environnement et structure ses actions. Elle met en place un bureau du droit de la santé et de l'environnement et, en 1994, un Fonds d'intervention pour l'environnement. Souhaitant développer une collaboration avec le ministère de l'Environnement, un premier protocole est signé en 1995 pour développer les relations entre les acteurs locaux de la protection de la nature et les circonscriptions militaires de Défense. Dès 1994, le ministère de la Défense se rapproche du Conservatoire du littoral pour lui céder les sites écologiquement remarquables dont il n'a plus l'usage.
- Les années 2000 voient le ministère formaliser sa politique dans le cadre de plans d'action sectoriels ou thématiques. Un protocole spécifique sur le bruit est signé avec le ministère de l'Environnement en 2001. La délégation générale pour l'armement met en place une démarche de certification ISO 14001 de ses centres en 2002. Le premier schéma directeur environnement de la marine est établi en 2005. La préoccupation environnementale est progressivement perçue comme une donnée des politiques publiques. Le ministère renforce son organisation pour prendre en compte non plus seulement la protection de l'environnement mais le développement durable.

Dès 2007, parallèlement aux réflexions engagées lors du Grenelle de l'environnement et aux travaux d'actualisation de la stratégie nationale de développement durable, le ministère de la Défense pose les bases de sa première stratégie ministérielle en matière de protection de l'environnement. Du «Brienne de l'environnement» sont sortis une organisation renforcée avec notamment la création d'un bureau animant la politique environnementale du ministère et deux plans d'action «environnement» et «achats durables».



DATES CLÉS

1978	Première directive ministérielle sur les économies d'énergie
1980	Application au ministère de la Défense de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
1993	Mise en place de formateurs relais environnement/écologie (FREE) dans les unités de la gendarmerie nationale
1994	Création d'un Fonds d'intervention pour l'environnement pour financer des actions innovantes en matière d'environnement
1994	Création d'un bureau du droit de la santé et de l'environnement à la direction de l'administration générale
1994	Application au ministère de la Défense de la réglementation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la loi sur l'eau
1995	Signature d'un protocole d'accord avec le ministère de l'Environnement (renouvelé en 2003)
2002	Lancement d'une démarche de certification ISO 14 001 pour 18 établissements de la DGA (le dernier a été certifié en 2009)
2003	Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable comportant deux actions pour le ministère de la Défense
2005	Élaboration d'un schéma directeur «environnement» pour la Marine nationale
2006	Signature d'une convention avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour une durée de 10 ans prévoyant la cession de 1 600 ha
2006	Mise en place d'un tableau de bord «environnement»
2006	Mise en place du Plan handicap
2007	Signature de directives ministérielles sur l'environnement et les achats durables
2007	Lancement du Plan égalité des chances
2008	Mise en place du bureau environnement (8 personnes) à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
2009	Signature d'une convention de partenariat écologique avec la Fédération des conservatoires des espaces naturels
2009	Actualisation des plans d'action handicap, environnement et achats durables
2009	Publication du premier rapport de développement durable



GOUVERNANCE

UN RÉSEAU D'ACTEURS STRUCTURÉ

Politique : élaboration et coordination

Un conseiller technique «environnement, développement durable, patrimoine» est placé auprès du ministre.

Le Haut fonctionnaire chargé du développement durable, assisté d'un chargé de mission, anime et coordonne et suit la prise en compte du développement durable dans le ministère.

Un bureau «environnement» de 8 personnes, rattaché à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, anime et coordonne l'action du ministère notamment à travers l'élaboration de directives ministérielles et des réunions thématiques (captages d'eau destiné à la consommation humaine, biodiversité, stockage des déchets faiblement radioactifs, etc.), et représente le ministère de la Défense dans les instances de concertation interministérielles : Conseil national du bruit (CNB), Conseil national de l'eau (CNE), Mission interministérielle de l'eau (MIE), Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM).

LE MINISTÈRE S'ENGAGE

avec la création, dès 2008, d'un bureau environnement au niveau ministériel (8 personnes)

ZOOM > LE RÔLE DE ANNE-FRANÇOIS DE SAINT SALVY, PRÉFET MARITIME DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MER

Le préfet maritime exerce des responsabilités dans quatre domaines identifiés liés au développement durable : protection de l'environnement (lutte contre les pollutions), gestion des espaces protégés (protection des aires et des espèces marines), contrôles sanitaires et conditions de travail en mer (police sanitaire), gestion du patrimoine marin et des ressources publiques marines (gestion de domaine et de ressources, police de pêche et de chasse en mer, gestion des exploitations de cultures marines, gestion des ressources marines énergétiques et minérales, contrôle et surveillance des travaux dans les fonds marins).





Ces responsabilités s'exercent, notamment dans leur volet opérationnel, par l'action des différentes administrations intervenant en mer sous le contrôle du préfet maritime. Elles s'exercent aussi par le traitement direct par la préfecture maritime de dossiers liés à l'environnement.

Le préfet maritime conduit la concertation préalable à la définition des zones NATURA 2000 en mer, et met en place les comités de pilotage qu'il préside pour les sites entièrement situés en mer. La mise en place des parcs naturels marins, dont le parc naturel marin d'Iroise, est un autre exemple de l'action du préfet maritime dans ce domaine.

Le préfet maritime émet des avis sur les demandes d'occupation ou d'utilisation de l'espace maritime à des fins industrielles ou économiques. Ce sont les préfets maritimes, avec les préfets de région, qui ont élaboré la planification des zones propices au développement des énergies marines renouvelables.

Le préfet maritime assure ainsi la cohérence d'ensemble de la politique de l'État en mer par une vision sur la façade maritime toute entière et une prise en compte des usages multiples existants (étatiques comme particuliers) ou potentiels et, par voie de conséquence, de l'intérêt général.

Le préfet maritime exerce également les fonctions de commandant de zone maritime.

Mise en œuvre

La mise en œuvre se fait grâce à :

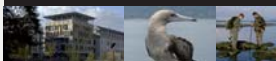
- un bureau dédié dans chaque état-major, direction et service ;
- des chargés d'environnement au niveau régional et local (régiments, bases aériennes, ports, centres d'essais, établissements, etc.) ;
- des services de soutien (service de soutien de la flotte, direction centrale du matériel de l'armée de terre, commandement du soutien des forces aériennes et structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense - SIMMAD) pour le démantèlement des matériels de guerre en fin de vie. Un service spécialisé pour l'infrastructure ;
- le réseau des acheteurs pour les achats durables.

TÉMOIGNAGE > M. ALBERT GÉROME, CHARGÉ D'ENVIRONNEMENT DE LA BASE AÉRIENNE 102 DE DIJON

En tant que chargé d'environnement de la BA 102, je m'assure de la conformité administrative et technique des 38 ICPE et 13 IOTA du site, je suis les dossiers «amiante», j'organise le traitement des déchets. Je propose les projets soumis au Fonds d'intervention pour l'environnement comme l'exploitation du guide de gestion des espaces verts de la zone vie élaboré par l'ONF en 2005, l'étude de faisabilité de la production d'eau chaude sanitaire solaire en 2006 ou l'installation de lampadaires solaires dans la zone vie de la BA 102 en 2007. Je participe également à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 des massifs forestiers de Francheville, d'Is sur Tille et des Laverottes.

Je contribue à la sensibilisation du personnel sur les thématiques du développement durable. Ces actions sont menées en relation avec l'inspecteur des installations classées du Contrôle général des armées. Les principaux enjeux environnementaux concernent, à moyen terme, l'intégration de la base aérienne dans l'environnement local et à long terme la préservation des capacités des personnels de la base aérienne à poursuivre leurs missions dans un environnement de plus en plus contraint.





En 2005, un plan d'action développement durable, évolutif et pluriannuel, a été mis en place. Il vise la préservation de la ressource en eau potable et l'amélioration de la qualité des eaux rejetées, l'amélioration de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts, l'utilisation de moyens de déplacement moins polluants, l'utilisation des énergies renouvelables, le traitement des déchets. À cette occasion a été organisé le transport des personnels de la base par les bus du Grand Dijon pour les trajets domicile-travail avec un arrêt situé sur la base aérienne.

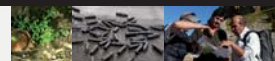
Il faut noter quelques avancées importantes comme l'autorisation de rejet des eaux pluviales de la base aérienne accordée le 11 août 2009 après plusieurs années de procédure ou l'amélioration des techniques d'entretien des espaces verts. Cette dernière démarche s'inscrit dans le cadre du programme «zéro phyto» développé par la communauté urbaine du Grand Dijon destiné à renoncer à l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette action entamée il y a 5 ans a déjà permis de diminuer de 53% la quantité de ces produits utilisés sur la base aérienne.

L'expérience acquise durant les années de terrain me permet de dire que le développement durable contribue à plus d'efficacité.



Base vue du ciel

© MA 102



Expertises et contrôle

- L'expertise pyrotechnique est assurée par l'inspecteur des poudres et explosifs.
- L'expertise «transport marchandises dangereuses» est assurée par le services des essences des armées.
- L'expertise juridique se fait par les bureaux «droit de la santé et de l'environnement» et «droit européen» de la direction des affaires juridiques (SGA/DAJ).
- L'expertise ressources humaines par quatre correspondants «solidarité, égalité des chances, handicap et hygiène et sécurité» à la direction des Ressources humaines du ministère de la Défense (SGA/DRH-MD).
- L'expertise éco-conception par le département «management environnemental des opérations d'armement» à la direction générale de l'armement (DGA).
- L'expertise «énergie et infrastructure» par le service infrastructure de la Défense (SGA/SID).

L'inspection des installations classées du Contrôle général des armées (CGA) vérifie l'application des lois, règlements et instructions ministérielles en matière d'environnement.

Le service de santé des armées (bureau «vétérinaire» du SSA) contrôle la qualité de l'eau destinée à la consommation sur les emprises défense et instruit les demandes d'autorisation des captages d'eau.

OUTILS FINANCIERS

Exception faite du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) doté de 500 k€ et du Compte d'affectation spécial immobilier (CAS) qui sert à financer les actions de dépollution avant cession, il n'existe pas de ligne identifiée pour financer exclusivement des actions liées à l'environnement. Ces dernières sont financées, parmi d'autres dépenses, sur les différents programmes du ministère de la Défense, selon leur nature :

- le programme 178, piloté par le Chef d'état-major des armées (CEMA), qui prend en charge les actions liées aux missions et opérations extérieures. C'est sur ce programme que sont, par exemple, budgétées les opérations de démantèlement ;
- le programme 146, piloté par le Directeur général de l'armement (DGA), qui prend en charge les actions liées aux équipements des forces. Par exemple, les actions de mises aux normes environnementales des sites de la DGA ;
- le programme 212, piloté par le Secrétaire général pour l'administration (SGA), qui prend en charge les actions liées aux infrastructures notamment le financement des actions de rationalisation d'entreposage des déchets radioactifs puisqu'elles nécessitent de nouvelles infrastructures, les opérations liées à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau (compteurs, télé-relevage) ;
- le programme 144, géré par la DAS, concerne les prospectives et la préparation de l'avenir. Sur ce programme, sont financés notamment les travaux de recherche en matière d'environnement dans les programmes d'armement.

LE MINISTÈRE S'ENGAGE

à mieux suivre les dépenses environnementales





© 2009 - AMÉLIE DE TERNIS

**ZOOM > LE FONDS D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT,
EXEMPLE DU REBOISEMENT À ALZETTA**

Le 2^e régiment étranger parachutiste de Calvi a obtenu une participation financière du Fonds d'intervention pour l'environnement du ministère de la Défense en 2009, afin de mener à bien le reboisement de la zone militaire d'Alzetta située en bordure de littoral.

Sur une surface de 25 hectares, les légionnaires ont planté 15 200 pieds de pins pignons et 100 pieds d'oliviers. Ce travail a été accompli avec les conseils du Conservatoire botanique national de Corse, de l'Office national des forêts et du Conservatoire du littoral.

Près de 216 légionnaires se sont mobilisés, entre octobre et décembre 2009, pour mener à bien cette opération de reboisement. Les familles du régiment ont également participé à ce geste écologique en associant les enfants au parrainage d'un arbre.

Cette action, largement relayée par les médias locaux, vise à créer un corridor écologique avec les terrains boisés alentours complétant l'action de la mairie de Calvi dans ce domaine. Formant un écran protecteur face à la mer, les arbres permettent de stabiliser le sol fragile et terreux et éviter ainsi son appauvrissement.

**ZOOM > LES PROJETS ORIENTÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE FINANCÉS
PAR LA MISSION INNOVATION**

20 ans après sa création, la mission mise en place pour soutenir l'innovation participative voit émerger de plus en plus de projets liés au développement durable représentant 199 000 € pour l'ensemble de ces projets.

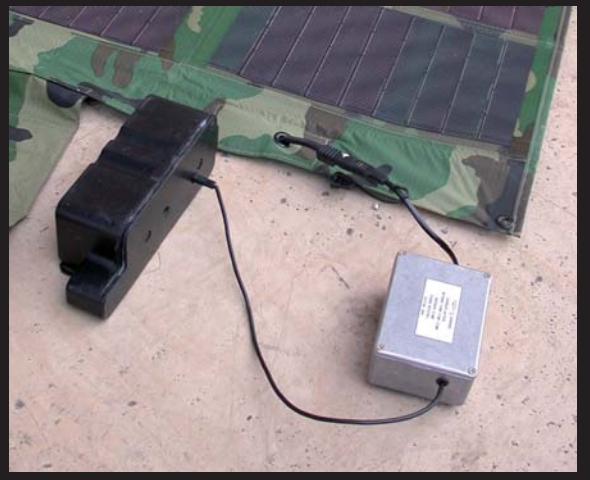
4 projets préservant les ressources naturelles ont été financés : le développement de production de biogaz dans les bases aériennes, le diagnostic et la modélisation de processus de rénovation de bâtiments anciens prenant en compte les nouvelles normes environnementales, la récupération des eaux de pluie pour le lavage de voitures et les incendies, un guide pour faciliter une conduite économe en carburant.

2 projets visant la réduction des déchets ont vu le jour : le remplacement sur le terrain des batteries classiques par des accumulateurs chargés à partir d'énergie solaire pour alimenter les systèmes d'information et de communication, le prolongement de la durée de vie des réservoirs plastiques.





S'agissant, enfin, de la réduction des risques humains, la mission finance des innovations améliorant la prévention d'accidents graves : la conception d'un système d'aide au pilotage des grands navires en danger dans les tempêtes par une information en temps réel sur l'évolution des contraintes subies par le navire, la substitution de la plaque d'immatriculation individuelle métallique par un code-barres permettant de restituer les caractéristiques médicales majeures du blessé, la nouvelle génération de bouée de sauvetage «Silgiz» et la borne de secours qui lui est associée. Elle permet de hisser quelqu'un qui serait tombé à l'eau d'un ponton. La bouée couronne ne permet pas de hisser quelqu'un, c'est trop dangereux car la personne peut glisser. La forme particulière de la bouée «Silzig» évite ce phénomène de déséquilibre.



©

PILOTAGE

La mise en œuvre du développement durable à la Défense est cadrée par un ensemble de plans d'action (constituant le plan administration exemplaire du ministère) dans chacun des trois piliers du développement durable : environnement, achats durables, handicap et égalité des chances. Ils ont tous été actualisés en 2009. Plusieurs outils de pilotage ont été mis en place pour coordonner l'action du ministère :

- le comité de développement durable mis en place en 2008, présidé par le HFDD et réunissant les experts développement durable de chaque état-major, direction et service a pour objectif de proposer et de suivre la stratégie ministérielle de développement durable ;
- les comités de suivi du plan environnement, biannuels présidés par le directeur adjoint du cabinet civil et militaire et réunissant les états-majors, directions et services permet de suivre l'avancement du plan d'action correspondant (actions prioritaires) ;
- le tableau de bord environnement actualisé annuellement depuis 2006 permet au HFDD de piloter l'ensemble du domaine environnement ;
- le tableau de bord «achats durables» élaboré par la mission achat est examiné annuellement lors d'une réunion présidée par le directeur adjoint du cabinet civil et militaire.

Les résultats obtenus sont publiés annuellement à travers le bilan social, le rapport développement durable et le rapport plan égalité des chances (incluant les aspects féminisation, reconversion, handicap, etc.).

LE MINISTÈRE S'ENGAGE

avec la mise en place, dès 2008, d'un plan d'action environnemental ministériel décliné par état-major, direction et service

